

Recyclage pour appartements

Des bacs bleus ont été installés à un emplacement central sur le terrain des immeubles participant au Programme de recyclage. Si vous ne savez pas où ils se trouvent exactement, informez-vous auprès du gérant de votre immeuble.

Toutes les habitations multifamiliales font désormais l'objet d'une collecte sans tri. Sur vos boîtes bleues, il est indiqué que vous pouvez y jeter tous les articles recyclables tels que les contenants, les produits de papier et le verre. Ne les triez pas. Ne les attachez pas ensemble. Videz-les et jetez-les pêle-mêle dans le bac. **Et surtout pas de sacs en plastique!**

Vous pouvez recycler :



- les contenants en plastique, à savoir les bouteilles, seaux, récipients et cruches en plastique sous lesquels se trouve un triangle de recyclage
- les cannettes en aluminium
- les boîtes à conserves en fer-blanc
- les cartons à lait et à jus
- les boîtes de jus



- les journaux, les encarts et les imprimés publicitaires
- les magazines, les annuaires téléphoniques, le papier domestique et le papier et les enveloppes déchetés
- les boîtes à œufs en carton et les tubes de papier
- le carton aplati ne mesurant pas plus de 1 mètre de côté, notamment les boîtes de céréales, de craquelins, de mouchoirs en papier, de savon de lessive, de chaussures et d'emballage



- les bocaux et les bouteilles en verre (clairs ou colorés)
Mise en garde : Les bacs peuvent contenir des débris de verre. Soyez prudents lorsque vous y déposez des articles.

Articles courants que vous ne pouvez pas recycler :

- les sacs et emballages en plastique et la cellophane
- les contenants de produits domestiques dangereux tels que l'antigel, l'huile à moteur, le liquide lave-glace, l'eau de Javel, des pesticides ou des herbicides. Vous pouvez déterminer s'il s'agit d'un produit dangereux par le symbole qu'il porte (corrosif, explosif, poison ou inflammable).
- le papier d'aluminium et les assiettes à tarte en papier d'aluminium
- les récipients en aluminium ou en polystyrène de mets à emporter
- les emballages, les boîtes à œufs et les plateaux à viande en polystyrène
- les miroirs, les vitres de fenêtre et les ampoules électriques
- les verres à boire, la céramique et la porcelaine culinaire

Conseils en matière de recyclage

- **Ne mettez pas de sacs en plastique dans les boîtes et ne mettez pas vos articles recyclables dans des sacs en plastique.**
- Ne laissez aucun article sur le sol.
- N'attachez pas vos articles ensemble car le centre de traitement n'est pas équipé pour enlever les sacs, les ficelles, les attaches, etc.
- Déposez vos articles recyclables pêle-mêle dans les bacs appropriés. Vos articles recyclables seront ainsi transformés en de nouveaux produits plutôt que de finir aux ordures.
- Laissez les couvercles sur les contenants, les bouchons sur les bouteilles, les agrafes dans le papier, les étiquettes sur les contenants et les fenêtres dans les enveloppes.
- Rincez rapidement vos contenants afin de prévenir la propagation des bactéries et les odeurs.
- Écrasez les bouteilles en plastique, les cruches à lait ainsi que les cartons à lait et à jus, de sorte qu'ils prennent moins de place dans les bacs.
- La vidange des bacs se fait le même jour chaque semaine.

Si l'un des chariots est abîmé pendant la collecte, la ville se chargera de payer les frais de réparation ou de remplacement. Les propriétaires doivent veiller aux autres problèmes d'entretien, de réparation et de remplacement des chariots. Composez le **311** pour obtenir des pièces ou des chariots de rechange.

Si aucun service recyclage n'est proposé dans votre immeuble, communiquez avec votre gestionnaire immobilier ou emportez vos articles recyclables dans l'un de nos [centres de recyclage](#) d'accès facile. Ceux-ci sont ouverts 24 heures par jour, 365 jours par an. Pour d'autres renseignements sur les dépôts de recyclage, communiquez avec la [ligne de renseignements sur le recyclage et sur les ordures ménagères](#) au 986-8888, poste 9819, ou composez le **311**.

Pour d'autres renseignements sur le recyclage pour appartements, communiquez avec la [ligne de renseignements sur le recyclage et sur les ordures ménagères](#) au 986-8888, poste 9818, ou composez le **311**.



Recycler, c'est bon pour notre ville et c'est bon pour la planète.